

Sommaire :

Page 2 – Texte d’appel pour le rassemblement commémoratif du 25 octobre 2020 à Sivens signé par les Habitant·e·s d’ici et d’ailleurs.

Page 3 à 7 – Le journal *La dépêche du midi* du 26 octobre 2020 –
Comprenant l’entretien avec le père de Rémi Fraisse.



Ni oubli Ni pardon

Il y a 6 ans, sur la zone humide de Sivens l'État a tué.

Ce 26 octobre Rémi aurait eu 27 ans.

Avant tout, nous sommes ici aujourd'hui en solidarité envers les parents de Rémi qui se battent depuis six ans pour que justice lui soit rendue.

Mais nous sommes aussi ici en mémoire de toutes les victimes des violences d'État :

- gazé.e.s et matraqué.e.s,
- énucléé.e.s, mutilé.e.s, humilié.e.s,
- jugé.e.s et emprisonné.e.s pour l'exemple,
- tué.e.s comme Rémi.

Nous sommes aussi ici pour empêcher que l'État ne réalise son projet : creuser un barrage sur les lieux même de la mort de Rémi.

Nous sommes aussi ici parce que l'heure n'est plus au gaspillage de l'eau mais à la conversion de l'agriculture à l'agroécologie.

Les territoires que nous habitons sont nos biens communs ! Ils n'appartiennent pas plus à nos élus qu'aux lobbys de l'eau ou de l'agrobusiness. Nous les mettons sous notre protection !

Faisons de cette journée de commémoration une journée de luttes.

Dimanche 25 octobre 2020 :

- 11h30 rendez-vous à Gaillac sur le parking de Pique Rouge pour se rendre à la maison forestière.
- 12h00, pique nique sorti du sac à la maison forestière de Sivens.
- 13h30 prises de paroles :
 - une intervention portera sur les violences policières ;
 - une autre évoquera le projet de méga scierie de Lannemezan qui prévoit la coupe à blanc de forêts entières.
- 14h00 nous nous rendrons en cortège vers la zone humide pour un hommage à la mémoire de Rémi qui sera suivi d'une déambulation botanique.

Appel à souvenirs.

Au cours de la déambulation, nous invitons toutes les personnes qui le souhaitent à dire, lire, faire lire un souvenir qui les a particulièrement marquées au cours de toutes ces années de combat.

Et bien sûr, la journée devra se dérouler dans le respect des geste barrières. N'oubliez pas vos masques.

Manifeste des « *Habitant·e·s d'ici ou d'ailleurs* »

Nous sommes des *Habitant·e·s d'ici et d'ailleurs* et nous gardons en mémoire :

- les mensonges de nos élus,
- les conflits d'intérêt,
- les violences de la gendarmerie,
- les violences des milices pro-barrage protégées par la gendarmerie,
- le saccage de la forêt de Sivens,
- la destruction de la quasi totalité de la zone humide du Testet,
- la mort d'un jeune militant écologiste.

Cinq ans plus tard un nouveau projet de barrage "redimensionné" fait son apparition. Et six ans plus tard, nous nous mobilisons une nouvelle fois contre ce système économique-politique qui, avec la complicité des élus, brade le bien commun aux intérêts privés fût-ce au prix de la vie sur Terre.

Aujourd'hui comme hier nous leur disons non !

Mais nous ne disons pas seulement non à un barrage, qu'il soit sur la zone humide ou plus loin.

Nous disons non à un modèle agricole gros émetteur de gaz à effet de serre, fournisseur d'une nourriture de moins en moins saine, destructeur de notre environnement ainsi que des femmes et des hommes qui le pratiquent (tous les deux jours, un.e agriculteur·rice se suicide).

Nous refusons que, dans la situation de crise climatique aiguë dans laquelle nous sommes plongés, quelques personnages s'arrogent le droit de disposer d'un territoire qui ne leur appartient pas pour permettre à ce modèle de perdurer et de poursuivre sa destruction systématique de nos écosystèmes.

Un autre choix est possible et nécessaire.

Nous militons pour que nos décideurs organisent enfin la conversion à l'agroécologie de nos agriculteur·ice·s locaux.

Nos élus se grandiraient en utilisant une partie de la dizaine de millions qu'ils sont prêts à engloutir dans leur projet insensé pour former et accompagner (techniquement et financièrement) les agriculteur·rice·s du territoire à des pratiques culturelles respectueuses du sol, de notre environnement et de la santé des consommateurs. Ces techniques existent, elles sont déjà mises en œuvre avec succès par un nombre de plus en plus important d'exploitant·e·s agricoles. Aucune compromission n'est acceptable !

Habitant·e·s d'ici et d'ailleurs

1,20€ (Espagne : 1,60€)

TOULOUSE

LA DÉPÊCHE

D U M I D I

Le journal de la démocratie

LUNDI 26 OCTOBRE 2020

Tél : 05 62 11 33 00 • contact@ladepeche.com • www.ladepeche.fr

bottarel Hervé & Fils
Le plaisir des bois
JUSQU'AU 31 OCTOBRE

PELLETS En + Din +
266€ LA TONNE EN SAC soit 3,99€ le sac
245€ LA TONNE EN VRAC

ZA La Graouade (route du Circuit)
31800 SAINT-GAUDENS - 05 61 79 69 24

Sivens, six ans après l'avenir en questions

Un nouveau projet de barrage est en cours à Lisle-sur-Tarn. Pour La Dépêche, le père de Rémi Fraisse, 21 ans, tué d'un tir de grenade, se confie sur l'impossible deuil. **PAGES 2-3.**



Hier à Sivens, moment de recueillement à la mémoire de Rémi Fraisse, mort dans la nuit du 25 au 26 octobre 2014.
/Photo DDM, Emilie Cayre



Covid19 : après le couvre-feu, doit-on s'attendre à



Boycott, manifs anti-France : agitation dans



Matches annulés, vestiaires fermés, le sport

Deuxième cahier : 24 pages

20 € - 0





Jean-Claude Souliéry

GÂCHIS

S'il est une vérité dans cet épisode un peu fou et terriblement cruel, c'est que la fameuse retenue d'eau de Sivens, dans le Tarn, a été et reste toujours d'une grande utilité. La majorité des agriculteurs du lieu vous le diront.

Les réserves en eau constituent désormais pour eux des réserves essentielles, des trésors indispensables à leurs cultures. Ce n'est pas pour rien que plusieurs études assorties de plusieurs financements publics ont fait du barrage de Sivens une priorité pour l'agriculture locale, en sachant que le problème de l'irrigation est aujourd'hui devenu clairement vital pour les cultures.

Et pourtant, Sivens s'est également transformé en territoire de contestation écologiste, pour la survie d'un écosystème. Des militants verts – auxquels se sont joints des activistes de tous poils – défendent un territoire qu'ils estiment préserver, quitte à s'opposer à la loi et aux souhaits des populations locales, créant du même coup un climat de très grande tension. Or, durant les moments les plus vifs d'un affrontement entre forces de l'ordre et contestataires, la mort du jeune militant écologiste Rémi Fraisse a définitivement bouleversé le débat : le barrage de Sivens est dès lors devenu une affaire d'Etat, et le gouvernement de l'époque a dû apaiser au plus vite cet inextricable conflit. Résultat : à Sivens, de consultations en nouvelles expertises, les agriculteurs attendent toujours la construction d'une retenue d'eau dont on ne sait même pas, après d'interminables années, quelle sera la superficie ! Quel terrifiant gâchis, économique et humain.

Sivens : six ans après, c'est toujours la bataille de l'eau

l'essentiel

Six ans après la mort de Rémi Fraisse sur le site d'un projet de barrage contesté par les écologistes, à Sivens, dans le Tarn, un nouvel ouvrage est à l'étude. Reste à définir le volume d'eau de cette future retenue essentielle à l'irrigation des terres.

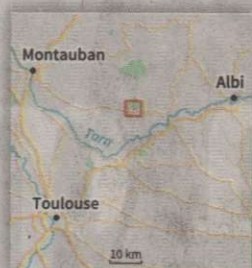
Arrivera-t-on à jour à réconcilier pro et anti-barrage à Sivens, dans le Tarn ?

Six ans après la mort de Rémi Fraisse, ce jeune militant écologiste de 21 ans, tué sur le site par une grenade offensive jetée par un gendarme après des heurts violents avec des manifestants opposés au projet, dans la nuit du 25 au 26 octobre 2014, le traumatisme est encore profond. Chaque année, à la date anniversaire de ce drame, un rassemblement à la mémoire du jeune Toulousain est organisé sur les lieux de cette confrontation, véritable cicatrice indélébile au cœur de cette forêt en partie déboisée, à Lisle-sur-Tarn. Alors que le projet initial de retenue d'eau pour irriguer la vallée du Tescou, a été définitivement abandonné par l'Etat, fin 2015, à la suite de cette tragédie, associations écologistes, agriculteurs, syndicats agricoles, élus et membres de l'instance de co-construction (ICC) tentent de trouver malgré tout un consensus sur ce dossier sensible.

« Ce projet de territoire pour la vallée du Tescou, commandé par l'Etat, est un travail collectif et remarquable de l'ensemble des acteurs. Personne ne souhaite le quitter car chacun sait qu'il y aura un aboutissement à ce projet », insiste, Maryline Lherm, maire de Lisle-sur-Tarn et coprésidente de l'ICC, optimiste sur l'issue d'un consensus final. Depuis trois ans, deux cents réunions et groupes de travail se sont succédé mais les décisions tardent à venir. Seule certitude, le besoin en eau est une évidence reconnue par l'ensemble des acteurs. Mais reste à évaluer la quantité de la précieuse ressource en clarifiant les be-

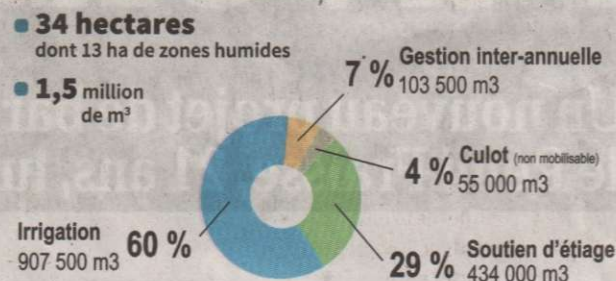
Chronologie du barrage de Sivens

Dates-clés



Sources : Conseil départemental du Tarn, rapport d'expertise sur le projet de barrage, collectif Testet, Infographie DDM, Ph. R. avec AFP.

Projet initial



soins agricoles sur les départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne. Soit, selon les experts, près de 80 agriculteurs concernés, également répartis sur ces deux départements d'Occitanie. Un chiffre contesté par les environnementalistes. Ces derniers très vigilants sur la construction du futur ouvrage, par respect pour la biodiversité notamment, refusent catégoriquement de voir sortir de terre un barrage surdimensionné dans ce coin de nature. « Nous ne sommes pas totalement opposés à une retenue si l'on ne peut pas faire autrement mais sous condition de besoins réels », avait déclaré, Claude Forgeot, du collectif du Testet qui milite pour la préservation de la zone humide. L'ICC de 2019 évoque un nouvel ouvrage de 1 million de m³ d'eau disponi-

ble. Une quantité inférieure à celle du projet initial et abandonné en 2015 qui portait sur 1,5 million de m³ d'eau. Pour les tenants de cette retenue, qui en ont toujours fait une affaire de survie agricole dans cette vallée largement déficitaire en eau, le temps presse et l'ouvrage s'avère indispensable. « Nous n'avons aucun a priori ni idéologie sur le volume d'eau retenu. Mais il doit être respectueux des besoins et de la capacité du site », avertit Philippe Jougla, président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles. S'il reste encore à affiner certains détails et notamment cette fameuse quantité d'eau, on attend prochainement la désignation d'un maître d'œuvre qui aura délégation pour trouver des solutions fi-

nancières et économiques au projet. « Il devra définir le prix de l'eau pour l'agriculteur avec un cahier des charges bien précis, avance Maryline Lherm. Dans le même temps, le projet de territoire va continuer ». Quant au lieu de construction de l'ouvrage, il pourrait être situé à 300 mètres du projet initial. La crise sanitaire et le confinement en début d'année n'ont pas permis d'avancer plus vite sur ce projet suivi de près par l'Etat. Alors que la sécheresse qui fait peser de lourdes menaces sur les cultures et la production agricole, la construction de ce projet d'irrigation reste au cœur de toutes les préoccupations. D'autant que les problématiques liées au réchauffement climatique incitent tous les acteurs à presser le pas avant l'arbitrage final de l'Etat. « Ce projet de territoire fait partie des cinq en France les plus avancés », se réjouit la coprésidente de l'ICC.

Frédéric Abéla

« Ce projet de territoire fait partie des cinq les plus avancés en France »

RASSEMBLEMENT À SIVENS : « JE N'OUBLIERAI JAMAIS »

Militants écologistes, associatifs, anciens zadistes, Gilets jaunes, sympathisants... Environ 150 personnes s'étaient donné rendez-vous à la maison forestière de Sivens, hier dimanche à midi, pour commémorer le 6^e anniversaire de la mort de Rémi Fraisse. Le jeune homme de 21 ans a perdu la vie le 26 octobre 2014 après le tir d'une grenade offensive, en marge d'un rassemblement contre le barrage de Sivens.

« Scandale d'Etat »

Une mort qualifiée de « scandale d'Etat » par un membre du collectif Habitants d'ici et d'ailleurs, organisateur de l'événement, et qui a pris la parole en public. « Il ne devait pas y avoir de forces de l'ordre ce jour-là. On avait eu l'engagement de la préfecture : pas de forces de l'ordre, pas de matériel ». Mais un générateur et un Algéco laissés sur place ont été pris pour cible par certains individus, et les forces de l'ordre ont



Les manifestants se sont rendus sur la zone humide. / Photo DDM, E.C.

rappliqué. La nuit de la mort de Rémi Fraisse, « 700 grenades ont été balancées », rappelle le militant.

Après plusieurs autres prises de parole, notamment sur les violences policières, le groupe s'est rendu sur la zone humide qui borde le Tescou en marchant. « Au début des manifestations, j'étais simple sympathisant. Mais quand j'ai appris la mort de Rémi Fraisse,

je me suis dit qu'il fallait un soutien bien plus large, raconte Maximilien Lutaud, venu du village de Larroque. Je suis allé manifester devant la préfecture, comme un réflexe. Il y a eu mort d'homme, c'est très grave », martèle-t-il. Les manifestants une fois rassemblés devant la zone humide ont écouté en silence une militante lire le témoignage de Tina, présente le jour fatidique : « Je n'oublierai jamais ce 25 octobre... Ce rassemblement était pacifiste, festif, familial... Je ne pardonnerai jamais. »

Les militants présents hier le savent, leur combat n'est pas terminé, comme l'a rappelé Christian Pince de l'association Lisle environnement. Diverses structures se mobilisent au sein de l'instance de coconstruction (ICC) pour trouver une solution tout en protégeant la zone humide. « J'ai espoir, mais on ne veut pas de guerre civile », conclut Christian Pince. **An. P.**

interview

Dans la nuit du 25 au 26 octobre 2014, Rémi Fraisse, 21 ans, militant écologiste, est tué par l'explosion d'une grenade offensive chargée de 70 grammes de TNT et lancée par un gendarme, sur le chantier de la retenue d'eau controversée, à Sivens, dans le Tarn. Des heurts avaient eu lieu lors de cette journée entre opposants à ce projet et les forces de l'ordre chargées d'évacuer la zone à défendre (ZAD). Jean-Pierre Fraisse, 70 ans, père de Rémi, ancien cadre chez France Télécom, est lui-même très sensible aux questions environnementales. Son nom figurait sur la liste « Plaisance citoyenne », aux dernières élections municipales de Plaisance-du-Touch, près de Toulouse, où il réside. Interview.

Jean-Pierre Fraisse, le père de Rémi Fraisse, dans sa maison, à Plaisance-du-Touch, en Haute-Garonne. / Photo DDM, Nathalie Saint-Affre.



Six ans après la mort de votre fils, Rémi, il y a des images qui vous reviennent de cette nuit du 25 au 26 octobre 2014 ?

Cette nuit-là, j'étais chez moi, je dormais. Puis le 26 octobre, vers midi, un adjoint à la mairie de Plaisance-du-Touch m'appelle pour me dire qu'il y a un souci avec Rémi, quelque chose de très grave. Il ne me parle pas de mort mais je comprends qu'il s'agit peut-être de cela. J'étais à Toulouse ce jour-là. Je saute dans ma voiture et une fois en route, je me raccroche à un espoir, celui de voir le véhicule de Rémi devant chez lui à Plaisance. Pas de voiture. Je file alors à la gendarmerie et sur le parking je vois la voiture du maire. Et là, je comprends tout. Il était inutile de m'expliquer que mon fils était mort.

Que représentaient Sivens et ce projet de retenue d'eau pour Rémi ?

Rémi n'avait jamais mis les pieds à Sivens avant cette soirée du 25 octobre. Trois mois

JEAN-PIERRE FRAISSE : « Faire le deuil de Rémi est impossible »

rencontrée après la mort de mon fils me parlait de sa vivacité d'esprit. Il était fidèle en amitié et il avait des convictions. On ne peut

avoir été tirée à 10 mètres et non pas en cloche à 30 mètres de distance. Interrogé dans le cadre de l'instruction, le gendarme qui a

mées d'une volonté assez forte pour changer les méthodes de l'agriculture trop consommatrice d'eau et de pesticides. L'eau est une

avant, en juillet, il m'avait parlé de la ZAD et de son engagement pour l'écologie. Et puis, bizarrement, la conversation a dérivé sur la mort. Il disait qu'il fallait faire attention à travers l'exemple d'un cafetier, non loin d'ici, qui avait perdu la vie lors d'une rixe. En y repensant, je me dis que cette conversation était déjà prémonitoire.

Votre fils avait un idéal, celui de l'écologie. Très tôt, il a pris position pour la défense d'un monde « plus juste ». Quel a été ce parcours ?

Rémi était très attachant, toujours tourné vers les autres. Il avait fait son BTS environnement à Saint-Sernin-sur-Rance, (Aveyron) et un stage à Millau en agroforesterie (exploitation des terres agricoles associant des arbres et des cultures ou de l'élevage). Il avait ce côté justicier, défendait les autres. Quand il était au collège, il s'est battu avec un dealer pour défendre un copain. À l'école, il a toujours eu des facilités. Une de ses institutrices que j'ai

Je ne suis pas dans la vengeance, ni dans la haine vis-à-vis de la gendarmerie. Mais il ne faut pas que Rémi soit mort pour rien

”

pas faire le deuil de son enfant. Les premières années ont été atroces. Par la suite, on arrive à mieux gérer. Mais le deuil est impossible. **Sur cette « zone à défendre », à Sivens, la nuit des faits, vous vous appuyez toujours sur l'audition des témoins pour affirmer que la grenade offensive qui a tué Rémi a été lancée par un gendarme à seulement 10 mètres de distance ?** Rémi s'est rendu sur la zone à défendre après avoir passé une partie de la soirée sur des stands de militant écologistes. Il a toujours été contre la violence. Sur la ZAD, il s'est retrouvé avec un groupe de cinq manifestants alors que des heurts avaient duré une partie de la journée. Dans la nuit, ils se sont retrouvés face aux gendarmes. Des mobiles ont quitté leur position pour les prendre de côté. Des témoins disent avoir vu et entendu Rémi, les bras en l'air criant, « arrêtez la violence ! ». D'autres témoins entendus par la justice ont toujours affirmé que la grenade offensive

lancé la grenade dit avoir pris une grenade offensive de type F1 « parce qu'il n'y en avait pas d'autres dans le camion ». La justice n'a pas cherché plus loin. Alors que ces grenades sont des grenades de guerre chargées de 70 à 80 grammes de TNT. Le ministère de l'Intérieur en a interdit l'usage trois ans après. Comment peut-on considérer que cette grenade soit une réponse proportionnée à la soi-disant attaque subie par les gendarmes à ce moment-là ? Nous sommes dans un contexte de mensonge éhonté où tout le monde se couvre dans la plus grande opacité. Mon fils a été assassiné. Nous voulons juste que les responsabilités soient établies.

Quel est votre état d'esprit aujourd'hui ?

Je ne suis pas dans la vengeance, ni dans la haine vis-à-vis de la gendarmerie. Six ans après, j'ai le sentiment que mon fils est mort pour rien. Rien ne change. On a l'impression que les politiques locales ne sont pas ani-

ressourcées qui va devenir de plus en plus rare. Nos gouvernants sont hors sol et ne voient que l'intérêt de la grande finance. Il y a pourtant urgence à faire évoluer les mentalités et changer les méthodes agricoles, à créer des écosystèmes. Or, s'il y a un combat à mener c'est bien celui de faire en sorte que Rémi ne soit pas mort pour rien. Le dossier du barrage de Sivens, je le suis toujours un peu. Mais il n'y a aucune décision claire prise dans cette affaire.

La justice a prononcé un non-lieu dans cette affaire, en janvier dernier, en faveur du gendarme qui a lancé la grenade. Qu'allez-vous faire ?

Le pourvoi en cassation est toujours en cours et l'avocat M^e Henri Leclerc s'est joint au dossier pour nous aider. Si la cassation n'aboutit pas nous irons devant la Cour européenne des droits de l'Homme.

Recueilli par Frédéric Abéla

EN 2020, UN NON-LIEU PRONONCÉ EN FAVEUR DU GENDARME



Lors d'une manifestation des antibarrage, à Albi, le 27 octobre 2014./ Photo DDM, archives, Thierry Bordas

Après six ans d'enquête et de procédure judiciaire, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Toulouse a confirmé, jeudi 9 janvier 2020, le non-lieu pour le gendarme qui avait lancé la grenade responsable de la mort de Rémi Fraisse en octobre 2014 à Sivens, (Tarn). En première instance, un non-lieu avait déjà été rendu en janvier 2018 en faveur du gendarme auteur du tir de la grenade. Les avocats de la famille Fraisse ont déposé un pourvoi en cassation avant d'aller devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

Dans cette affaire, la justice a donc considéré qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre le gendarme, maréchal des logis, ou la chaîne de commandement. Selon l'enquête, le tir de la grenade correspondait « à un ordre hiérarchique » et n'a jamais été la consé-

quence d'une initiative personnelle. Il y a eu « un usage proportionné de la force » et « l'emploi de la grenade correspondait à l'unique et seule réponse possible », avait déclaré M^e Jean Tamalet, avocat du gendarme, lors du réquisitoire définitif du parquet qui avait demandé un non-lieu. À cette époque, dans ses réquisitions de non-lieu, le parquet de Toulouse était revenu sur la personnalité de Rémi Fraisse :

« Un jeune homme totalement intégré, calme, pondéré et pacifique ». Le gendarme, auteur du tir de la grenade, avait été entendu en tant que témoin assisté par le juge d'instruction, le 18 mars 2016 et n'avait pas été poursuivi. « La

conclusion est la même que lors de son audition : c'est un abominable accident mais un accident », soutenait M^e Tamalet. À ce stade de la procédure, il n'y aura donc pas de procès après la mort du jeune militant écologiste, dans la nuit du 25 au 26 octobre 2014.

De son côté, l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN), saisie d'une enquête interne, n'avait pas relevé d'éléments

« permettant de caractériser une faute professionnelle ». Dans cette enquête, ces spécialistes avaient estimé que les avertissements nécessaires avaient été effectués avant le lancer de la grenade. Les forces de l'ordre se trouvaient alors face à « cinq

opposants agressifs qui (jetaient) constamment toutes sortes de projectiles », selon le compte rendu de la gendarmerie. Ce rapport avait été contesté par les militants anti-barrage signalant qu'il ne mentionnait « aucun témoignage des opposants au projet ». À la suite de ce drame, les grenades offensives de type OF-F1 ont été retirées des stocks de la gendarmerie et déclarées interdites par les autorités françaises. Chaque année, depuis 2014, des rassemblements sont organisés à Sivens, le 26 octobre, pour rendre hommage à la mémoire de Rémi Fraisse. Ces anniversaires organisés par différents collectifs et associations de protection de l'environnement dénoncent également « les violences policières et la répression des mouvements sociaux ».

F. Ab.